

Date de dépôt : 25 août 2021

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Souheil Sayegh, Jacques Blondin, Jean-Luc Forni, Jean-Charles Lathion, Olivier Cerutti, Bertrand Buchs, Sébastien Desfayes, Claude Bocquet, Yvan Zweifel, Murat-Julian Alder, Jean-Pierre Pasquier, Jacques Béné, Pierre Nicollier, Salika Wenger, Natacha Buffet-Desfayes, Helena Rigotti, Cyril Aellen : Pour le retour du plat du jour

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 4 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- *la crise du Covid-19 et ses conséquences sur l'économie;*
- *la fermeture des commerces dits non essentiels;*
- *les mesures mises en place par les restaurateurs et les investissements consentis pour protéger leurs clients;*
- *les conséquences de la fermeture des restaurants sur le tissu social et les échanges citoyens;*
- *la limite à 5 personnes des réunions ou rencontres sportives;*
- *le lourd tribut payé par le monde de la restauration et les fournisseurs locaux à la pandémie,*

invite le Conseil d'Etat

- à obtenir du Conseil fédéral une ouverture plus précoce des restaurants et bars pour le service de midi;*
- à maintenir et surveiller l'observation stricte des mesures de protection sanitaires;*
- à s'assurer que cette ouverture soit facultative et qu'elle ne défavorise pas la perception des indemnités et RHT ou ne complique celles-ci pour les établissements ayant choisi de rester fermés.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le risque d'ouvrir à nouveau les restaurants ne pouvait pas être pris au printemps 2021, étant donné la situation épidémiologique qui prévalait alors. La circulation du virus était, en effet, très élevée à Genève comme dans le reste de la Suisse.

Pour mémoire, le virus peut se transmettre dès lors que l'on se retrouve sans masque à moins de 1,5 mètre les uns des autres, et cette probabilité augmente en fonction du temps passé ensemble, notamment si celui-ci dépasse les 15 minutes. On comprend que c'est souvent la configuration dans laquelle se retrouvent les personnes qui mangent à la même table, que ce soit pour le repas de midi ou pour celui du soir.

Depuis ce printemps et grâce aux restrictions qui étaient alors en vigueur, la situation épidémiologique a évolué favorablement. Le nouveau contexte sanitaire, caractérisé par une circulation du virus réduite, a permis une série d'assouplissements conséquents, dont la réouverture des restaurants qui s'est déroulée en plusieurs phases, avec, dès le 19 avril 2021, l'ouverture des espaces extérieurs et, depuis le 31 mai 2021, celle des espaces intérieurs. La situation épidémiologique restant favorable, le nombre de personnes par table a également pu être augmenté à partir du 26 juin 2021 et la presque totalité des restrictions levées pour les espaces extérieurs.

Comme on le voit, la branche de la restauration a bien été prise en compte et les restrictions se sont allégées au fur et à mesure que le risque a diminué. Enfin, le canton de Genève a suivi les allègements décidés par la Confédération et n'a pas adopté, lors des différentes phases d'assouplissement, de mesures plus strictes que celles exigées par les ordonnances fédérales.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO